



LE MOT DU MAIRE

La formation

La formation, elle fait apparaître quelque chose qui n'existait pas avant. Les astrophysiciens nous parleront de celle du système solaire, les géologues de celle de la terre. Elle est aussi cette possibilité proposée aux adultes pour leur permettre une réinsertion professionnelle. C'est par l'enseignement, l'éducation que se forment, se développent les qualités, les facultés d'une personne, tant intellectuelles que morales, qui le conduiront à l'acquisition des savoirs.

Septembre, mois de la rentrée scolaire, c'est à Jules Ferry que nous devons cet acquis majeur : l'accès pour tous aux bases du savoir. C'est lui qui, en 1881 fit voter la loi qui rendait gratuit et obligatoire, l'enseignement public primaire. Les vraies chances pour l'adulte de demain de trouver sa place dans un monde en perpétuel changement passent par l'acquisition, la maîtrise de connaissances de plus en plus nombreuses, élevées, qui ne lui seront accessibles que si, dans son enfance, il s'est construit de solides fondations.

Ces fondations, c'est ce savoir de base indispensable, la maîtrise d'un vocabulaire le plus riche possible, de la lecture, de l'écriture, des règles de grammaire et de conjugaison. Ils sont les supports incontournables à la compréhension d'un texte. Comment réfléchir à une proposition, à une question, trouver les réponses, prendre les bonnes décisions si on ne comprend pas, ou mal, le sens de ce qu'on lit, de ce qu'on entend ? C'est à la maternelle d'abord puis à l'école primaire que vont se construire ces "fondations", le vrai support fiable à la poursuite d'acquisition des connaissances, ceci durant toute une vie. L'enfant, l'enseignant, les parents, la famille, chacun a ses obligations mais, si l'enfant n'a pas toujours pleine conscience de l'importance de ces acquis, nous, parents, famille, enseignants, nous sommes conscients des conséquences de leur manque. C'est la confiance, la complicité entre tous qui assurera à l'enfant d'aujourd'hui, l'avenir souhaité pour l'adulte qu'il sera demain.

Jean LEFEVRE

CONTRAT ET CHARTE NATURA 2000

Environ 32 hectares de notre forêt communale (sur 481 ha) situés sur les bords des communes de Lepuix et d'Auxelles-Haut sont dans le périmètre de la zone Natura 2000, "Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance".

Très pentue, avec les alternances d'éboulis et de barres rocheuses, cette partie de notre forêt communale (sous le Querty et la "Roche fendue") est d'accès peu aisé. L'exploitation forestière y est difficile et chaque passage des bûcherons laisse des traces longues à cicatriser voire des pertes faunistiques et floristiques irrémédiables.

Dans sa séance du 6 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé le maire à signer un contrat Natura 2000 portant sur la création d'îlots de sénescence (vieillesse naturelle des arbres) sur 11 hectares dans cette zone. Le secteur où sont positionnés les îlots possède de forts intérêts écologiques particulièrement en ce qui concerne :

- les habitats (intérêt européen) avec de larges érablaies de pente et une hêtraie sapinière avec des spécimens de grande taille.

- La faune avec plusieurs espèces d'intérêt communautaire inscrites dans la "directive oiseaux" (pic noir, pic cendré, chouette de Tengmalm, bondée apivoire, grand tétras) la présence d'espèces de chiroptères (murin de Bechstein, grand murin...) du lynx boréal ...

Les arbres des îlots de sénescence, tous repérés, seront maintenus en l'état durant trente ans. Sur les 32 ha de la zone Natura 2000, 7 ha sont interdits à l'exploitation forestière. En contrepartie l'Etat français et l'Europe indemnisent la commune à hauteur de 37 000 euros.

Dans la même séance le conseil municipal a autorisé le maire à signer la charte Natura 2000. La commune doit respecter un certain nombre d'engagements concernant les voies d'accès, les plantations, les coupes, les dates des interventions sylvicoles. Ces prescriptions étaient déjà respectées dans leur majorité car la zone Natura 2000 correspond à la zone de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois.

En échange de cette signature, la commune se verra exonérée d'une partie de sa taxe foncière du non bâti pour 5 ans.

Jacques COLJN



CONSEIL DU 6 JUILLET

12 conseillers sont présents et 3 sont représentés pour cette petite séance d'avant "vacances" qui comporte seulement 5 points à l'ordre du jour.

En premier lieu, après un petit débat technique et suite aux nombreuses

informations du public sur la loi du 20 mars 2012 prévoyant une majoration de 30% des droits à construire, le Conseil décide à l'unanimité que ce droit ne sera pas appliqué sur la commune de Giro-magny (Il est à remarquer que les dis-

positions du nouveau PLU communal rendent cette disposition quasiment sans objet sur notre territoire).

Le Conseil décide ensuite à l'unanimité, sur proposition du Maire, Jean LEFEVRE, et après avoir entendu Karine JUNG qui présente le dispositif, d'adhérer à la charte Natura 2000 des sites Natura 2000 pour les zones ZSC "Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance" et ZPS "Réserve naturelle des Ballons Comtois en Franche-Comté", ce qui représente environ une cinquantaine d'hectares pour notre commune, totalement situés sur des communes avoisinantes (*propriétés privées de la commune sur les bans d'Auxelles et de Lepuix*). En outre le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer des contrats "Natura 2000" portant sur la conservation des habitats naturels et des espèces concernés par la charte et de solliciter des subventions en ce sens.

(Cf. l'article Contrat et Charte Natura 2000 en première page)

En quatrième point le Conseil décide, sur proposition du Maire, de dénommer "Place du Colonel JEANNERET (1917-2011) Libérateur de la ville de Giromagny", la placette située à côté de la mairie. Le colonel André-Robert JEANNERET, fut en effet l'un des premiers militaires à entrer dans notre commune le 22 novembre 1944 à la tête de la première compagnie du bataillon de marche N°5 de la 1^{ère} DFL. Décédé en 2011, il a légué ses archives personnelles à la ville de Giromagny.

En dernier lieu, le Conseil décide, également à l'unanimité, d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à partir du 1^{er} janvier 2013.

La date de la prochaine séance du Conseil est fixée au vendredi 21 septembre.

Christian CODDET

CONSEIL CCHS DU 3 JUILLET

Sur convocation du Président Daniel ROTH, le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 3 juillet pour traiter d'un seul point, mais d'importance, la demande d'adhésion de la commune d'ERREVET à la Communauté de Communes "La Haute Savoureuse". Vingt conseillers étaient présents et 4 étaient représentés.

Cette demande fait suite à une décision préfectorale (*du préfet de Haute Saône*) d'intégrer la commune d'ERREVET à la communauté de communes "Rahin-Chérimont", dans le cadre des opérations de mise en place des schémas de cohérence territoriale qui ne permettent plus l'existence de communes isolées.

Le président Daniel ROTH rappelle que pour appartenir à une communauté de communes, le critère déterminant est l'appartenance à un "bassin de vie" et non les limites administratives cantonales ou même départementales. Petite commune rurale de Haute Saône (240 habitants), la commune d'ERREVET est limitrophe de Lachapelle-sous-Chaux et reliée à Valdoie et Belfort par la RD 24 (*via Evette-Salbert*) ; elle est membre du PNRBV et son bassin hydrologique est commun au Territoire de Belfort.

La commune avait déjà exprimé le souhait de rejoindre la Haute Savoureuse en 2006 mais l'opposition des

communes de Giromagny et d'Auxelles-Haut l'en avait empêchée. Par la voix de son maire, Jean MARCONOT, elle considère que la Haute Savoureuse est une communauté bien gérée, à taille humaine, proche des souhaits et préoccupations de ses habitants alors que les compétences exercées, les tarifs et taux appliqués et le mode de gestion de "Rahin-Chérimont" ne correspondent pas à ses attentes.

Les points techniques concernant les systèmes d'épuration (*la commune est dotée d'une station autonome d'épuration de type "rhizosphère"*), les redevances d'assainissement, les conséquences fiscales, les attributions de compensations, les transferts de charges, les tarifs de la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères, ainsi que diverses modalités pratiques, font bien entendu l'objet d'un débat dont le détail ne peut pas être rapporté dans ces lignes, faute de place.

Après ce débat, le Conseil de la CCHS, par 14 voix pour contre 7 oppositions et 3 abstentions, accepte d'élargir son périmètre à la commune d'ERREVET.

Cette prise de position a été communiquée aux préfets concernés qui, après consultation des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale, rendront leur décision dans les prochains mois.

Christian CODDET

O P T Y M O

Après les phases de pré-études, d'études, de concertation et d'enquête publique qui ont duré près de 3 ans, les travaux d'aménagement de sites propres et de carrefours au sein de l'agglomération Belfortaine sont entrés dans une phase active au cours de l'été.

Pour le nord du Territoire et en particulier la ligne 37 qui concerne notre secteur, les concertations sont encore en cours, notamment avec la municipalité de Valdoie afin d'améliorer la fluidité de la circulation dans ce secteur en vue de créer un véritable pôle d'échange qui permettra d'accéder dans un délai de quelques minutes au réseau urbain des lignes 1, 2 et 3. La fréquence sur notre secteur sera alors portée à un bus toutes les 20 minutes mais pour cela il faudra encore patienter jusqu'à l'automne 2013 qui verra la mise en place d'un nouveau marché de sous-traitance avec les opérateurs.

Afin d'accompagner cette évolution, la municipalité de Giromagny, en partenariat avec la CCHS, le SMTC et le CG 90 a prévu un effort particulier pour la mise aux normes et le confort des arrêts de bus au cours des prochaines années.

Christian CODDET

P A L M A R E S

Comme indiqué dans notre édition de juillet, après les 2 sourires déjà flatteurs obtenus à l'automne 2012, le jury du concours du label national "Commerces de proximité dans la ville" a attribué à notre commune "3 sourires". Ce diplôme nous sera remis prochainement par la CCI du Territoire de Belfort.

Le président du jury nous écrit à cette occasion : «Je rappelle que ce prix récompense le travail collectif des acteurs en faveur du commerce de proximité réalisé sur votre territoire et l'implication de la commune dans cette dynamique. Ce résultat est remarquable car vous rejoignez ainsi les 9 villes labellisées "3 sourires" sur les 187 primées.»

Que rajouter de plus si ce n'est le souhait que les commerçants impliqués soient encore plus nombreux en 2013 à rejoindre le mouvement.

Christian CODDET

B R E V E S

Interdiction

Dans le cadre des mesures de protection de l'air, un nouvel arrêté préfectoral (9 juillet 2012) interdit désormais tout brûlage à l'air libre de déchets dits "verts" : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage et de débroussaillage, ... ainsi que celui des déchets verts agricoles ou forestiers de même que la pratique de l'écobuage ou du brûlage dirigé sauf lorsqu'il est destiné à la protection des personnes et des biens.

Gymnastique douce

Armelle animera la première séance de gymnastique douce le jeudi 6 septembre à 15H45 en salle des fêtes de la mairie. Si vous souhaitez participer (cycle de 12 séances), rendez-vous à la salle des fêtes de la mairie ce jour là. Renseignements à l'accueil de la mairie au 03 84 27 14 18.

Marché aux puces

L'Harmonie de Giromagny organise son traditionnel "marché aux puces" avec apéritif concert et petite restauration le 7 octobre. Les inscriptions sont à effectuer avant le 28 septembre auprès de Marie-Suzanne NAGELLEN au 03.84.27.13.79 ou au 06.33.70.05.42 ou encore par courriel : nagellen@free.fr

CCAS

Les familles en difficulté de Giromagny désirant bénéficier des aides prévues pour la saison 2012/2013, prendront rendez-vous auprès des élu(e)s du CCAS qui tiendront une permanence à partir du 3 septembre 2012, en mairie, le mardi de 10H00 à midi et le jeudi de 15H00 à 17H00 - Téléphone : 03 84 27 14 18 afin d'établir un dossier qui sera à compléter et à déposer au CCAS avant le mercredi 31 octobre – midi au plus tard.

Champions

Giromagny et la CCHS comptent un nouveau champion de France en VTT, Emile CANAL dans la catégorie cadets ainsi qu'un vice champion, Benjamin HOSATTE. En catégorie "élite", Fabien CANAL a terminé 6^{ème} pour sa première participation.

R E U N I O N D E Q U A R T I E R

La réunion de quartier « Fougerets - Planchettes » s'est tenue le 27 juin 2012. 12 habitants et 5 élus étaient présents. Chacun, au travers d'une discussion franche, soucieux de trouver des solutions a pu dire ce qu'il avait apprécié et ce qu'il aimerait voir améliorer.

Dans le registre des satisfactions, on peut noter l'ouverture du point de dépôt des déchets verts à la Communauté de Communes, la réfection de l'avenue de Schwabmünchen « très belle et très fonctionnelle », le calme du quartier...

Les élus ont répondu aux questions d'ordre général telles que la modification de l'emplacement des panneaux d'agglomération sur la D465 côté sud et sur la D12 côté Rougegoutte, sur l'installation et le fonctionnement des radars pédagogiques.

Les questions de sécurité et de vitesse ont été évoquées ; ainsi, un stop sera placé à la sortie du lotissement des Fougerets. Il sécurisera le carrefour car bien qu'aucun accident ne se soit produit à cet endroit, les usagers craignent les automobilistes qui

coupent le virage à grande vitesse. L'entretien des regards et les problèmes liés à l'écoulement des eaux pluviales, notamment celles en provenance du chemin rural ont été soulevés. Le printemps pluvieux a souligné quelques problèmes sur le réseau en général et la commune va commencer, dès cette année des campagnes de curage par tranches et des vérifications de certains collecteurs (caméras et essais). Les habitants du quartier ont encore évoqué l'éclairage du quartier des Planchettes, l'entretien du talus enherbé, l'état de certains lampadaires, et invité à réfléchir à l'aide à l'entretien dans son quartier que chacun pourrait apporter : désherber devant chez soi, balayer le gravier après la pluie... Enfin, les tondeuses ou autres outils ou appareils bruyants tardifs ou dominicaux sont toujours aussi mal acceptés. **Horaires** : Semaine : 8H30-12H00 et 14H00-19H30 ; Samedi : 9H00-12H00 et 15H00-19H00 ; Dimanches et jours fériés : 10H00-12H00. La soirée s'est terminée par un pot de amitié.

Jacques COLIN

L A B E L

Portée par les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, la nouvelle charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été adoptée par décret du Premier ministre le 2 mai 2012 renouvelant ainsi le label "Parc naturel régional" pour les douze ans à venir (2012/2024).

187 communes situées dans les départements du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont été classées pour une durée de douze ans, à compter de la date de publication du décret au journal officiel (4 mai 2012), sous la dénomination « Parc naturel régional des Ballons des Vosges »

Si le Parc naturel régional des Ballons

des Vosges est connu pour ses actions en faveur de la biodiversité et des paysages, ses autres missions sont toutes aussi fondamentales. Elles consistent à soutenir l'agriculture de montagne, à œuvrer au développement des circuits-courts, à valoriser les savoir-faire locaux, à faire connaître et reconnaître le territoire, à favoriser les projets d'urbanisme de qualité et de mobilité, à améliorer l'accueil de la grande crête, à accompagner les projets scolaires ou encore à informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs.

Contact : secretariat@parc-ballons-vosges.fr ou sur www.parc-ballons-vosges.fr

J O U R N E E S D U P A T R I M O I N E

15 et 16 septembre 2012.

L'histoire industrielle et le développement des filatures et des tissages dans la vallée de Giromagny sont très largement liés aux familles Boigeol, Berger, Warnod. Leur esprit d'entreprise a profondément modifié notre ville et les villages environnants. De confession protestante, les membres de ces familles reposent au cimetière de la rue Saint-Pierre. L'Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgiens propose une conférence, le dimanche 16 septembre, à 15H00, au cimetière protestant de Giromagny. Maurice Helle et François Sellier feront revivre

pour nous ces hommes et ces femmes qui ont compté dans l'histoire de Giromagny.

Dimanche, 16 septembre, à 11H15, à l'église Saint-Jean-Baptiste, l'Association des Amis de l'Orgue de Giromagny, après un concert chœurs grégoriens et orgue dirigé par Jean-Jacques Griesser, présentera l'orgue Verschneider.

Le président Ralph Delaporte nous informe que l'Association du Fort Dorsner ouvre le fort durant les deux journées du patrimoine : le samedi 15 septembre, de 14H00 à 18H00 et le dimanche 16 septembre, de 10H00 à 18H00.

Jacques COLIN

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN SEPTEMBRE

Samedi 1^{er} : # Carrefour du hobby organisé par le CSCHS à la salle communale d'Auxelles-Haut (aussi le dimanche 2).

Dimanche 2 : # Pèlerinage aux Stèles FFI de Chaux (9H00) à la Planche des belles Filles.

Trial 4x4 au terrain des "3 bosses";
Enduro VTT de Giromagny avec un départ au local de l'USG VTT à 9H00; inscription sur www.giromagnyenduroteam.com.

Samedi 8 : # Combiné des Hauts-Prés: épreuve de VTT et course à pied en binôme organisée par l'USG VTT et le Ski-club de la Haute Savoureuse; renseignements au 03 84 29 32 15 ou sur www.usg-vtt.over-blog.com.

Samedi 15 et Dimanche 16 : # Journées du patrimoine.

Mercredi 19 : # Conseil municipal à 19H00.

Jeudi 20 : # Permanence de la FNATH en mairie de 14H00 à 16H00.

Dimanche 23 : # Girosport au Stade et à la halle sportive.

Samedi 29 :# Journée nationale du tennis de table à l'école Lhomme organisée par le club pongiste.

Dimanche 30 : # Virades de l'Espoir (*Journée de fête, de sport et de solidarité organisée afin de collecter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose*: RDV au centre Benoit Frachon à Belfort, de 9H00 à 18H00.

Mardi 2 octobre : # Passage de la déchetterie mobile sur le parking du stade Edouard Travers, rue Jean Moulin, de 12H00 à 19H00.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA

N° 127 - Dépôt légal 09-2012

LE CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE

De par la loi, « le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Le CCAS est appelé à venir en aide aux personnes qui se trouvent passagèrement ou plus durablement, en situation de fragilité et qui ont généralement besoin d'une aide plus soutenue de la collectivité.

Animés par la volonté de coordonner leurs actions et de mutualiser leurs moyens, le Maire de Giromagny, président du Centre Communal d'Action Sociale et le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort ont signé, le 8 décembre 2011, une convention établissant une étroite collaboration entre le CCAS de la ville de Giromagny et les services sociaux du conseil général : le PAS nord situé à Offemont.

Toutes les demandes d'aides seront désormais traitées en partenariat avec les

services du Point d'Accueil Solidarité du Nord Territoire (PAS Nord Offemont).

Toutes les personnes sollicitant le CCAS de Giromagny pour une information, un conseil, une démarche administrative ou une aide financière seront reçues en mairie par un conseiller municipal membre du CCAS.

Les permanences se tiendront tous les mardis de 10H00 à 12H00 et tous les jeudis de 15H00 à 17H00 à partir du 3 septembre 2012, au bureau des adjoints. Les personnes souhaitant être reçues, prendront rendez-vous à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 03 84 27 14 18. Si dans les heures de permanences, l'élu est disponible, les personnes pourront être reçues immédiatement. En cas d'urgence, hors des jours de permanences, il faut téléphoner ou se présenter à l'accueil. Un élu sera contacté. Il fixera un rendez-vous dans la journée.

Marie-Françoise BONY

T R A V A U X

Les travaux d'extension du cimetière avaient débuté rondement en la fin d'année 2011. Cette extension était rendue nécessaire par le manque de concessions à proposer. Certes, une reprise des concessions abandonnées a été relancée mais la procédure est longue, plus de trois ans avant que la reprise soit effective et les travaux à engager ensuite sont importants : enlèvement des monuments et exhumation, puis inhumation dans un ossuaire.

Le terrain destiné à cette extension avait d'abord subi les assauts d'une pelleteuse commanditée par l'INRAP, (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) afin de vérifier que le sol ne recelait plus de pièces ou témoins archéologiques importants. Il est vrai que ce secteur avait accueilli les hommes préhistoriques à l'époque mésolithique (entre le paléolithique et le néolithique). Encore nomades, les chasseurs avaient installé leur campement au pied de la Grosse Roche.

Des fouilles, en 1939, 1958, 1992, des découvertes fortuites en 1940, avaient mis au jour un mobilier lithique important : pointes de flèches en silex, grattoirs...

Les recherches de 2011 ont mis à jour des trous de poteaux d'une construction protohistorique (époque celte). L'entreprise Scanzi, adjudicataire du marché a alors commencé les travaux. En cessation d'activité, elle les a interrompus au début de l'hiver 2011-2012.

La commune a dû réexaminer l'état du chantier, relancer un appel d'offres, respecter les délais légaux de réponse et enfin attribuer le marché à l'entreprise Trommschlager, mieux disante, qui reprendra les travaux fin août 2012 : construction d'un mur constitué d'éléments préfabriqués en béton, pose de couvertines, création d'allées, ouverture de passages dans le mur du cimetière existant. Si tout va bien, les travaux seront terminés pour la Toussaint.

Jacques COLIN

B I E N V I E I L L I R

Aujourd'hui, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter, la retraite est désormais vécue comme une deuxième vie modifiant ainsi l'approche traditionnelle de la vieillesse.

La municipalité de Giromagny et la MSA souhaitent mettre en place un "atelier du Bien Vieillir". Les Ateliers du Bien Vieillir s'adressent aux personnes de 55 ans et plus, assurés MSA ou non. Ils ont pour objectif de mieux responsabiliser les participants vis-à-vis de leur capital santé.

Ces ateliers s'organisent en 6 séances hebdomadaires pour des petits groupes de

10 à 15 personnes. Elles débiteront dans la deuxième quinzaine de septembre dans les locaux de la mairie de Giromagny.

Les ateliers sont centrés autour des thématiques suivantes : Bien vieillir – Nutrition – Activité physique – Equilibre – risque osseux – Sommeil – Médicaments. Pour vous inscrire (inscription souhaitable avant le 15 septembre). Accueil de la mairie au 03 84 27 14 18. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler l'accueil de la mairie qui vous mettra en contact avec madame BONY.

Marie-Françoise BONY